

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 5

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« La signature des conventions est précédée par des consultations publiques qui associent les différents acteurs associatifs et syndicaux du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'associer davantage les représentantes et représentants du milieu du cinéma et de l'audiovisuel à l'élaboration des conventions stratégiques pluriannuelles. Le format des consultations publiques permet de favoriser la transparence et l'accès des citoyens aux débats publics dans un domaine essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.